École Élémentaire Parc Mirablon

MONTLHÉRY, le 1er mars 2013

Conseil d'école du vendredi 22 février 2013

Compte-rendu.

❑ Participants :

Parents délégués : Mesdames DA SILVA ; RIVA ; BILLAUD ; VAQUEZ ; VALETTE ; LOPEZ ; DANIEL ; GALAIS ; VINCENT-RANDONNIER ; CASSILINGOM ; DUMUIDS ; MARTIN ; DEBEAUPTE ; PRAWUCKI.

Messieurs BERTIN ; RIGOU ; TURPINAT ; MORICE.

Enseignants : Mesdames BOURDIN ; BOURGEOIS ; KUPPERSCHMITT ; JOUNY ; LE PAPE ; MAROT ; LOUALI ; LAVIGNAS ; LE MAT ; ROUAULT ; GOUPIL ; CARABETIAN ; LEBEC.

Messieurs DESJOURS ; HUYNH ; JOUNY ; PUCHEU ; CHAMIOT ; SAUX *(Directeur).*

Monsieur PONS, Maire.
Madame KLJAJIC, Maire Adjointe aux affaires scolaires.
Absents excusés :
Madame TARTANSON, Inspectrice de l'Éducation Nationale.
Madame CHARPENTIER, Animatrice BCD.
Monsieur TRAMONI, Psychologue scolaire.
Mesdames et Monsieur, DORN, CLEMENCEAU, RIGOU, BOVA, BORREDON, Parents d'élèves élus.
Monsieur SANANES, Infirmier scolaire.

- M. SAUX, ouvre la séance à **20h40**.

❑ Bilan de la rentrée scolaire ; effectifs, organisation pédagogique et équipe enseignante :

- Un tableau est présenté, qui laisse apparaître un effectif global à ce jour de **464 élèves** (118 CP, 91 CE1, 85 CE2, 90 CM1, 80 CM2), répartis dans 17 classes (4 CP, 1 CP-CE1, 3 CE1, 3 CE2, 3 CM1, 3 CM2).
- Sachant que le seuil d'ouverture de la 18ème classe est à 468 élèves, il convient de suivre de très près l'évolution des effectifs.

❑ Vie scolaire :

- **Point sur les manifestations, les projets, les sorties et les classes transplantées :**
  - Pour rappel il est précisé que la fête de l'école aura lieu le vendredi 28 juin autour du thème « Le cinquantenaire de l'école ».

15, rue des Archers
91310 MONTLHERY
☏ : 01.64.49.53.52

- La classe de neige qui s'est déroulée du 11 au 16 février à MOUTHE (Jura) a donné toute satisfaction et les enseignants tiennent à remercier la municipalité pour avoir permis la réalisation de ce séjour.
- Du 25 mars au 29 mars, puis du 8 avril au 12 avril les classes de CM1 séjourneront au domaine de CHAMARANDE, pour des classes transplantées, durant lesquelles les volets culturels, géographiques, patrimoniaux et artistiques seront travaillés.
- Du 22 avril au 26 avril les classes de CP séjourneront au domaine de FORMANOIR (Yonne) pour une classe poney.
- Concernant le marché de Noël du 18 décembre, les parents regrettent d'avoir été prévenus trop tard de sa tenue (1 semaine avant). De plus ils relèvent le fait que les objets mis à la vente partent rapidement et que très vite il n'y a plus rien à acheter. Cette manifestation mérite donc d'être améliorée et les parents seront invités à mettre en avant leurs propositions.
- Toutes les classes auront cette année bénéficié de 2 projections vidéo pédagogiques présentées par l'organisme « LA CICADELLE ».
- 2 classes de CM1 ont profité de l'intervention d'un professeur de tennis : après 7 à 8 séances d'initiation et d'entraînement, les élèves participeront à une compétition.
- Comme chaque année, la commune étant partenaire du Salon du Livre de Jeunesse de Saint-Germain-lès-Arpajon, des classes iront visiter le Salon pendant que d'autres accueilleront des auteurs.
- La Fondation « JDB », émanation de la Ligue contre le Cancer a proposé que 2 classes de CM2 participent à une journée à thèmes, autour des addictions, de l'alimentation, des risques liés au soleil et de l'estime de soi.
- Les élèves de l'école devraient tous pouvoir assister à un concert symphonique (Les 4 saisons de Vivaldi), au Centre culturel Michel SPIRAL.
- 6 classes participeront à l'animation « SLAM » : après des ateliers de préparation une représentation aura lieu le 9 avril au Centre Culturel Michel SPIRAL.
- Dans le cadre de l'enseignement « Apprendre à porter secours » contact va être pris avec les pompiers pour une intervention auprès des CE1, tandis que les CM2 profiteront d'une intervention du CESU 91 (**C**entre d'**E**nseignement des **S**oins d'**U**rgence du SAMU 91).
- Un retour très positif des interventions de prévention du Major RODRIGUEZ (Police Nationale) est évoqué : les sujets abordés ont tourné autour des thèmes des incivilités et de la violence. Un prochain Conseil des Délégués des élèves évaluera l'impact de ces interventions sur les élèves.

- **Information concernant l'activité piscine :**
  - Les classes concernées sont les CP et les CE1 pour une séance hebdomadaire sur toute l'année scolaire (créneaux de 40 min dont 35 min dans l'eau) et les CM2 pour 10 séances environ.
  - Les enseignants continuent à encadrer un groupe.
- **Étude, fonctionnement et perspectives pour 2013-2014 :**
  - L'activité de l'association organisatrice est assurée jusqu'en juin 2013. Concernant 2013-2014, les parents seront informés en temps utile, avant la fin de l'année scolaire.
- **Réforme des rythmes scolaires** :
  - Le Conseil municipal a voté la demande de dérogation pour un report de l'application de cette réforme en septembre 2014.
  - M. le Maire s'engage à mettre en place une commission de travail, composé des représentants de toutes les parties concernées (Mairie, associations, enseignants, parents…) et qui sera chargée de préparer au mieux la mise en en œuvre de ce changement.

❑ Hygiène et sécurité :

- **Précisions concernant le traitement (préventif et répressif) des cas de violence :**
  - Des événements de violence parfois en bandes, durant le temps méridien mais aussi pendant les récréations ordinaires ont été constatés. Ce qui est inhabituel est que ces débordements concernent presque exclusivement des élèves de Cycle 2 (CP et CE1).
  - Face à de tels comportements, les familles des enfants impliquées sont prévenues et mises à contribution pour aider à éradiquer de tels comportements.
  - Des moments de débats et de réflexion sont organisés dans les classes.

- Enfin des punitions adaptées et le plus souvent constructives sont appliquées en fonction de la gravité des actes.
- Les interventions de prévention du Major RODRIGUEZ ont toutefois permis de mettre en lumière des habitudes familiales troublantes et peu propices à favoriser un comportement adapté à l'école : enfants ayant la télévision dans leur chambre et regardant des séries pour adultes, pratique dès le CP parfois, de jeux vidéo interdit aux moins de 18 ans, fréquentation inadaptée des réseaux sociaux… De tels états de fait ne peuvent hélas, que favoriser la perte des repères et l'absence de motivation pour s'intégrer socialement dans le milieu scolaire.

- **Organisation des exercices d'évacuation :**
  - Les parents délégués souhaitent qu'un exercice d'évacuation puisse avoir lieu sur le temps méridien. M. le Maire répond qu'il va en étudier la possibilité, mais plutôt en fin de service afin de ne pas trop perturber le temps de restauration.
  - Concernant les exercices d'évacuation ordinaires, M. SAUX précise qu'il y en aura 3 dans l'année scolaire (dont le premier qui a eu lieu dans le premier mois suivant la rentrée), que les procédures et rôles de chacun sont bien établis.
- **Mise en place et présentation du PPMS (Plan Particulier de Mis en Sureté) :**
  - M. SAUX présente le dispositif, permettant de définir une procédure de confinement en cas d'évènement lié à un risque majeur.
- **Procédure appliquée en cas d'accident scolaire :**
  - En cas d'accident bénin, l'école appelle systématiquement la famille, qui peut venir récupérer son enfant.
  - Si la blessure semble plus grave et si une quelconque incertitude subsiste, l'école appellera le « 15 » où elle sera mise en relation avec un médecin coordinateur qui décidera de la procédure à appliquer.
  - Tout accident scolaire ayant nécessité des soins médicaux doit donner lieu à une déclaration d'accident, renseignée sur un imprimé édité par l'Éducation nationale.
  - Par contre, pour toute indemnisation financière, les règlements éventuels ne seront pris en charge que par les assurances individuelles souscrites par les familles.

❑ Communication :

- **Site internet de l'école :** il a été mis à jour, le compte rendu du dernier Conseil d'école y figure ainsi que les nouvelles de la classe de neige. M. SAUX souhaite procéder à une refondation de la présentation du site.
- Pour information certains blogs de classes ont été créés et permettent la communication en direction des familles, ainsi que la transmission des leçons à apprendre.

❑ Questions posées à la municipalité :

- **Organisation du temps méridien fonctionnement de la cantine :**
  - Des remarques sont faites concernant le peu de temps laissé aux enfants du dernier service pour déjeuner. Le représentants de la municipalité s'en étonnent et vont étudier le problème.
  - Des problèmes importants sont mis en évidence par les parents mais aussi certains enseignants concernant l'encadrement qui ne donne pas satisfaction. M. le Maire signale qu'il est très difficile de trouver du personnel motivé et qualifié pour encadrer ce temps méridien. Il précise que des emplois d'avenir, si possible diplômés dans la filière animation, sont en cours de recrutement.
  - Certains dysfonctionnements sont aussi évoqués concernant les relations parfois difficiles entre les enfants et le personnel de cantine.
- **Calendrier prévisionnel des travaux à venir :**
  - Sont prévus :
    - ✓ le rehaussement du grillage et du portillon le long de la cour du bas ;
    - ✓ la réhabilitation avec remise en peinture des halls d'accès et escaliers ;
    - ✓ une étude pour aménager un terrain de billes dans la cour de récréation ;
    - ✓ la réalisation d'un ascenseur extérieur (destiné aux personnes à mobilité réduite) au niveau du pignon nord (côté bureau direction).

- L'engagement d'installer 2 TNI (**T**ableaux **N**umériques **I**nteractifs) est maintenu. Il appartiendra à l'équipe enseignante de déterminer quelles classes seront désignées pour bénéficier de cet équipement et de le faire savoir aux services municipaux, pour une installation pendant les vacances d'été.

- **<u>Point sur l'organisation des transports scolaires</u> :**
  - Quelque soit l'aménagement des rythmes scolaires à venir les transports scolaires seront maintenus.
  - De fréquents retards sont signalés par les parents. M. SAUX précise qu'il en est systématiquement averti et que dans ce cas une tolérance est concédée pour les arrivées tardives des élèves. Il signale par ailleurs que dans ce cas il faut sonner à la porte située près du bureau du Directeur afin de pouvoir pénétrer dans l'établissement et hors cas exceptionnel veiller à respecter une certaine ponctualité.

  - L'ordre du jour étant épuisé M. SAUX lève la séance à **22h55**